

# Pourquoi serions-nous plus pauvres à la Pocatière?





A l'assemblée du 11 décembre, au sous-sol de l'église, Germain Laforest, Léopold Thibeault, Daniel Caron, Yves Lemay, directeur de la grève, le président du syndicat Lionel Dubé, Georges-Henri Bouchard et Robert Marceau, conseiller juridique à la CSN.

"Le jeu de la compagnie est clair: elle dit qu'elle veut respecter la loi Trudeau et que vous autres, vous voulez la violer. Ça fait plus chic dans la population".

C'est ce que disait Maurice Boucher de la CSN aux grévistes de Bombardier réunis en assemblée générale au sous-sol de l'église le 11 décembre dernier.

Pourtant, quelques jours auparavant à Québec, le négociateur syndical Pierre Mascolo avait déclaré au cours d'une conférence de presse que l'objectif des travailleurs en grève n'était pas de défier ou de respecter la loi Trudeau mais d'obtenir justice.



Il ajoutait: "Les 325 employés de Bombardier sont en grève parce qu'ils sont convaincus que leurs demandes salariales sont justifiées et qu'il serait injuste que leurs salaires ne soient pas comparables à ceux payés dans des industries



similaires. Même si l'usine Bombardier est située à La Pocatière, ce n'est pas une raison pour que les travailleurs de l'endroit soient considérés comme du cheap labor".

Mais on sait ce qui s'est passé.

La compagnie Bombardier puisque ça fait son affaire et que la loi a été votée



pour ça, s'installe dans le fauteuil fourni aux compagnies par le gouvernement fédéral et déclare qu'elle ne peut pas offrir plus que le plafond permis par la loi, soit 12 pour cent. Ce que Bombardier oublie de dire, c'est que depuis un an, l'usine de La Pocatière a subi des transformations majeures, passant de l'industrie légère, alors qu'elle fabriquait des moto-neige sous le nom de Moto-Ski, à l'industrie lourde depuis que la production a été orientée vers le matériel de transport. Ces changements ont amené une modification en profondeur des occupations et des tâches. Comme tout a changé dans l'usine depuis un an, il ne faut donc plus comparer la production avec celle des autres fabricants de moto-neige mais avec des industries dont la production ressemble à celle qui se fait aujourd'hui à La Pocatière.

"Nous n'avons pas l'intention de laisser la compagnie s'appuyer sur la loi Tru-

deau pour refuser de payer des salaires justes aux travailleurs de La Pocatière", a dit Pierre Mascolo.

#### Les meilleurs salaires

L'une des tactiques de la compagnie, c'est de dire qu'elle paie les meilleurs salaires dans la région. "C'est facile pour elle de faire ce genre de déclara-



tion, a répliqué Me Robert Marceau, Bombardier est à peu près la seule industrie de la région".



Ce dernier a rappelé aux grévistes qu'ils travaillaient pour une entreprise qui avait tout fait dans le passé pour combattre la venue des syndicats. "N'avez pas honte de demander de meilleurs salaires et la population devrait vous appuyer là-dessus. Si le groupe de Bombardier, qui est le plus fort, se couche devant l'employeur, plie, arrête de progresser, c'est tout le canton qui va se coucher et qui va rester dans la misère. Si quelqu'un peut faire avancer les salaires dans la région, c'est vous autres", a-t-il dit.



Même si on est à La Pocatière

## On a droit aux mêmes salaires que ceux payés ailleurs

Bombardier ne construit plus de moto-neige à la Pocatière. Bombardier construit maintenant du matériel de transport. Ce n'est plus de l'industrie légère. C'est de l'industrie lourde.

Cette réalité ne se traduit pas seulement par des annonces dans les journaux et par de belles déclarations ronflantes. Ça doit aussi se traduire dans les salaires puisque la très grande majorité des fonctions ont été modifiées.

C'est pourquoi il ne faut plus comparer les salaires qui se paient à l'usine de Bombardier avec ceux payés dans les usines où on fabrique des moto-neige. Il faut maintenant comparer les salaires avec des industries qui fabriquent des produits semblables.

MLW de Montréal est une usine de ce type.

Cette compagnie avait soumis en même temps que Bom-

bardier pour obtenir le contrat de construction des wagons pour le métro de Montréal. C'est Bombardier qui l'a obtenu.

Depuis ce temps, Bombardier a acheté la compagnie MLW. Mais quand on regarde les salaires qui se paient aux deux usines, on ne comprend pas pourquoi, pour les mêmes jobs, on continuerait de travailler pour au moins \$1 l'heure moins cher chez-nous.

La différence est énorme. Il suffit de comparer.

A La Pocatière, les salaires actuels vont de \$3.58 à \$4.82. A MLW de Montréal, ils vont de \$4.58 à \$6.12.

Pour nous, c'est une injustice que la compagnie devra corriger. Bombardier devra cesser de se retrancher derrière la Loi des salaires et des prix pour refuser de payer les salaires que nous sommes en droit de recevoir.

"Pensez-vous que c'est des compagnies comme Bombardier qui luttent pour que les chèques de bien-être, l'assurance-chômage et le salaire minimum soient augmentés?"

Non, c'est le mouvement syndical".



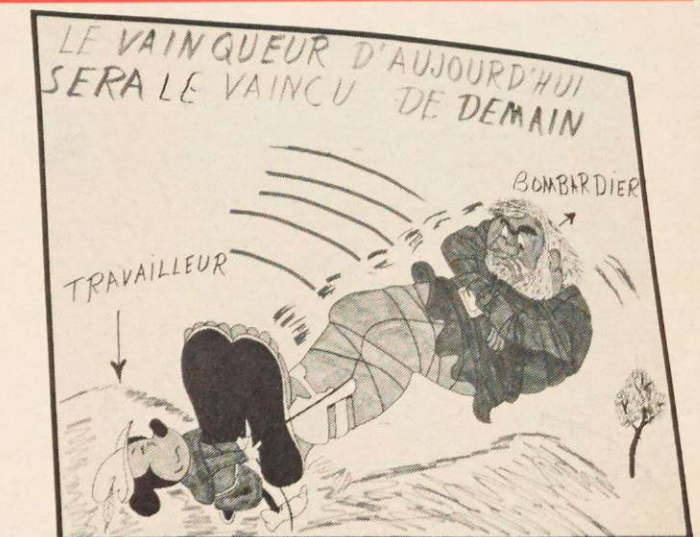
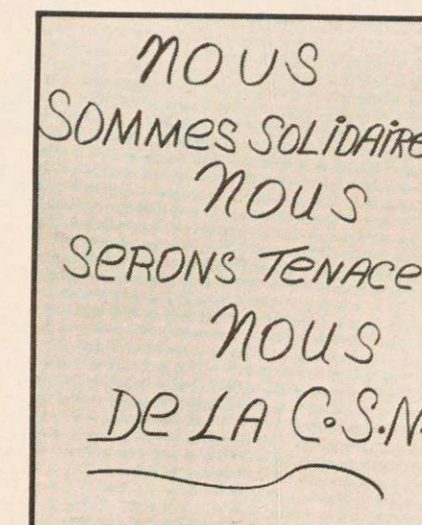
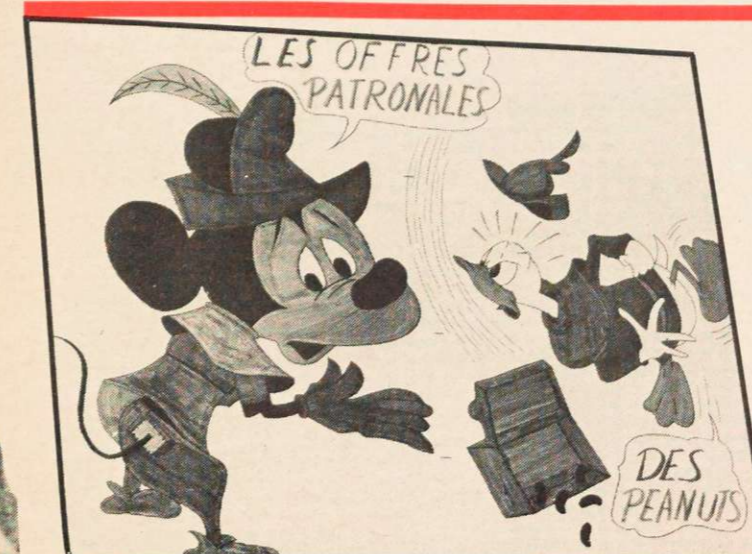
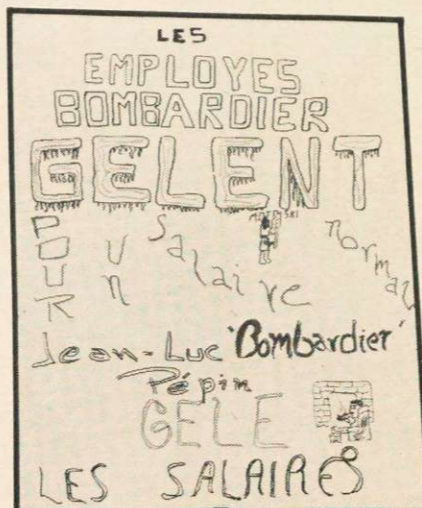
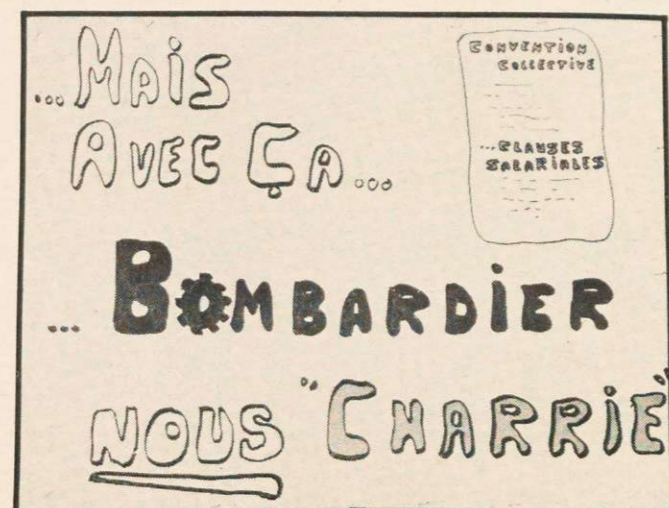
Comme dans presque toutes les grèves, la compagnie a obtenu d'un juge l'émission d'une injonction. Les grévistes ne peuvent pas être plus que 12 à la fois sur la ligne de piquetage. C'est le juge Edouard Laliberté qui a accordé l'injonction à Bombardier. La plupart du temps, une injonction, c'est pour faire aux grévistes des peurs inutiles.

## La compagnie refuse un médiateur

Quelques jours après le début de la grève votée à 95 pour cent au scrutin secret, le syndicat a demandé au ministère du travail de nommer un médiateur pour es-

sayer d'amener la reprise des négociations.

La compagnie a refusé. Elle préférerait sans doute voir les employés s'écraser et rentrer la tête basse.



# CONTRE LES TRAVAILLEURS

D'où ça vient le contrôle des prix et des salaires?

Comment ça se fait que le gouvernement Trudeau soit arrivé avec ce programme-là le 13 octobre?

Quand on connaît quelques chiffres, c'est pas dur à comprendre.

Il faut d'abord se rappeler que les libéraux étaient des conservateurs aux élections de 74 quand ces derniers proposaient les mêmes mesures. Mais c'est ce qui s'est passé depuis ce temps qui explique que les libéraux ont viré leur capot.

En 1971, les profits représentaient 12.3 pour cent du revenu national pendant que les salaires représentaient 74.3. C'est à ce moment-là que, grâce à l'inflation, les profits des compagnies se sont mis à monter et que les salaires des travailleurs ont commencé à être grugés.

En 1974, le pourcentage des profits dans le revenu national avait augmenté de 4.9, passant à 17.2. Quant aux salaires, il baissaient de 3.7 pour cent pour passer à 70.6.

Ce ne sont pas les chiffres de la CSN mais ceux de la Banque du Canada...

Mais au printemps de 74, les travailleurs commencent à riposter et à ouvrir leurs conventions pour les indexer. Cela met un frein à la chute des salaires et à l'augmentation des profits. Par après, les travailleurs réussissent à négocier des conventions qui leur font rattraper le terrain perdu durant les années 71-74.

Les compagnies voyaient leurs profits baisser et trouvaient que les travailleurs allaient trop loin.

Le 13 octobre, pour satisfaire les compagnies, le gouvernement Trudeau a annoncé sa loi qui plafonne les salaires mais qui ne peut presque rien contre l'augmentation des prix.

C'est pas plus compliqué que ça.



BERTINO LE JOUR.

C'est M. Jean-Luc Pépin qui, pour un salaire annuel de \$54,000, a accepté de faire le bouffon à la présidence de la Commission de lutte contre l'inflation.

C'est supposé être un homme impartial, c'est-à-dire qu'il est supposé être ni du côté des travailleurs, ni du côté des compagnies.

Mais plusieurs pensent qu'il lui sera difficile d'être impartial. Ancien ministre libéral battu aux élections de 1974, le monde des affaires n'a pas pris de temps à lui faire des propositions qu'il ne pouvait sans doute pas refuser.

C'est comme ça qu'en 2 ans, il est devenu membre du conseil d'administration de plusieurs grosses compagnies: BOMBARDIER, CANADA STEAMSHIP LINES, POWER CORPORATION, CELANESE, COLON RADIO, WESTINGHOUSE.

Comme on peut le voir, on peut pas dire qu'il a fait carrière du côté des travailleurs, dans les syndicats. On peut affirmer au contraire que c'est un gars de la gang.

Ce qui va être drôle, ce sera de le voir faire semblant de faire les gros yeux aux directeurs de compagnies avec qui il siègeait il y a encore quelques mois, quand ces derniers vont augmenter leurs prix.

## Le prix des aliments montera de 15% en 76

par Paul Pouliot 16-12-75  
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Les Canadiens peuvent s'attendre à déboursier de 10 à 15 pour cent de plus pour leurs aliments, en 1976, selon M. Thomas Bolton, président de Dominion Stores.

## LA HAUSSE DES PRIX VA SE POURSUIVRE

L'offensive contre l'inflation, c'est un prétexte. En fait, c'est une offensive contre les salaires, qui vise à empêcher les travailleurs de défendre leur pouvoir d'achat.

Jean-Luc Pépin l'a lui même avoué quand il a dit qu'il serait beaucoup plus difficile de contrôler les prix que les salaires. Bien plus, il a déclaré que sur les 20 pour cent des prix qu'il pourrait contrôler, il ne pouvait se fier que sur la "vertu" des hommes d'affaires.

La loi prévoit aussi que les entreprises ne pourront pas augmenter leurs profits de plus de 95 pour cent de la moyenne des 5 dernières années. Quand on sait que les profits ont augmenté de 138 pour cent de 70 à 74, soit la hausse la plus importante qu'on ait jamais vue, on voit la chance que les mesures Trudeau donne aux compagnies.

En tout cas, faut pas se raconter d'histoires: en 76, les prix vont continuer de monter comme si de rien n'était.